

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à 18h00, salle de la mairie sous la présidence de Mme Annie **BRAS-DENIS**, Maire.

Présents :

MM **BRAS-DENIS** Annie, **LE GUEUZIEC** Jean-Yves, **LE QUÉRÉ** Martine, **BLANZIN** Jérémy, **COATANLEM** Pascale, **LAFONTAINE** Marcel, **SALLOU LE GUEN** Nadine, **EVEN** Jean-Michel, **ROUDAUT** Benoît, **LE CORRE** Nathalie, **GUEGAN** Stéphane, **LE GALL** Florence, **PERRON** Sandra, **GAHINET** Marie, **HILIKUIN** Hervé, **CORSON** Jeannine, **LE BASTARD** Claudine, **LE BALCH** Pierrick.

Absents et excusés :

Procurations : **LE GUERN** Frédéric à **SALLOU LE GUEN** Nadine

Secrétaire de séance : **GUEGAN** Stéphane

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022 est adopté à l'unanimité

2. Renouvellement ligne de trésorerie

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie, ouverte auprès de la Caisse d'Épargne en 2022.

Une consultation a été effectuée, auprès de 3 banques : le Crédit Agricole, Arkea Banque et la Caisse d'Épargne.

Mme le Maire propose de retenir la proposition de Arkéa Banque qui correspond le plus au besoin de la commune dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 250 000.00 €
- Durée de l'ouverture de crédit : 12 mois
- Taux intérêt : taux interbancaire 3 mois (TI3M) + marge de 0.76%
- Périodicité de paiement des intérêts : Trimestrielle calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base monétaire [exact (nombre de jours exacts calendaires) /360 jours].
- Remboursement du Capital : Au gré de la collectivité dès signature du contrat.
- Commission d'engagement : 0.25% du montant de la ligne payables en une seule fois à la signature du contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (Jérémy BLANZIN est absent au moment du vote)

PREND ACTE de la proposition susvisée.

Le contrat sera signé en vertu de la délégation de pouvoir consentie par délibération du conseil municipal en date du 20 mai 2020.

3. Subventions et cotisations :

a. Demande acompte de subventions de l'école Saint Louis 2022-2023

Mme le Maire informe l'assemblée de la demande de l'OGEC de leur accorder une avance de la subvention annuelle versée en général au cours du mois de mai ou juin.
La commune avait versé 13 777.56€ en 2022 et pour 2023, elle propose donc de verser une avance de 4 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Jérémy BLANZIN est absent au moment du vote),

AUTORISE le versement de l'avance demandée par l'école St Louis.

b. Subvention école Jeanne D'Arc pour enfant scolarisé en ULIS

Mme le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu une demande de l'école Jeanne D'Arc de Lannion, pour un enfant, de Plouaret en situation de handicap, scolarisé dans leur établissement en classe Ulis (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) pour l'année 2022-2023.
Cette participation financière est obligatoire, les écoles de Plouaret ne proposant pas cet accompagnement spécifique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (Jérémy BLANZIN est absent au moment du vote)

AUTORISE le versement d'une subvention sur la base du forfait scolaire au profit de l'école Jeanne d'Arc de LANNION pour un montant éligible de 456.92€ au titre de l'année scolaire 2022/2023.

c. Subventions écoles Diwan de Lannion et de Plounévez-Moëdec 2022-2023

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a accordé le versement d'une subvention aux écoles Diwan de Lannion et Plounévez-Moëdec au titre de l'année scolaire 2021-2022 (Conseils municipaux du 25 février 2022 et du 30/05/2022).

Une nouvelle demande des deux écoles, au titre de l'année scolaire 2022/2023, a été formulée par l'établissement de Lannion pour deux enfants de Plouaret scolarisés chez eux (1 en primaire et 1 en maternelle) et également de deux enfants pour l'école Diwan de Plounévez-Moëdec (1 en primaire et 1 en maternelle).

Cette participation financière est rendue obligatoire suite à la promulgation de la loi Molac du 23 mai 2021.

La commune n'étant pas en capacité d'apporter une réponse aux familles qui souhaitent favoriser l'apprentissage de la langue bretonne, alors même qu'elle adhère à la charte Ya d'Ar Brezhoneg, il est proposé au conseil municipal de Plouaret d'accorder une subvention aux deux écoles Diwan pour leurs rôles dans la préservation de la langue à hauteur de 1 845.17€ chacune sur la base éligible du forfait scolaire pour l'année scolaire 2021/2022.

Nadine SALLOU LE GUEN est favorable au fait de promouvoir la langue bretonne mais sous une autre forme car les enfants scolarisés en dehors de l'école publique de la commune peuvent fragiliser à terme les effectifs. Elle est suivie en la matière par plusieurs membres du Conseil, éclairant ainsi leur vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à 7 contre (Marcel LAFONTAINE, Nadine SALLOU LE GUEN, Frédéric LE GUERN, Jean-Yves LE GUEUZIEC, Martine LE QUERE, Jérémy BLANZIN, Marie GAHINET) et 10 pour

AUTORISE le versement d'une subvention sur la base du forfait scolaire au profit de l'école DIWAN de LANNION pour un montant éligible de 1 845.17€ (1 388.25€ + 456.92€) au titre de l'année scolaire 2022/2023.

AUTORISE le versement d'une subvention sur la base du forfait scolaire au profit de l'école DIWAN de PLOUNEVEZ-MOËDEC pour un montant éligible de 1 845.17€ (1 388.25€ + 456.92€) au titre de l'année scolaire 2022/2023.

d. Cotisations et adhésions auprès des organismes de formation et de labellisation

La commune est membre des associations suivantes : Communes du Patrimoine rural de Bretagne et BRUDED. Comme chaque année, il est proposé de verser les cotisations annuelles qui s'élèvent pour 2023 à :

- CPRB : $1.50 \times 2\,239$ habitants = 3 358.50 €
- BRUDED : $0.32\text{€} \times 2\,239$ habitants = 716.48€
- Villes et Villages Fleuris = 175€

Par ailleurs, depuis plus de 15 ans, la commune adhère à l'AMF qui assure une veille juridique et apporte son soutien aux élus dans différents domaines de l'actualité municipale

- AMF22 : l'appel à cotisation pour l'Association des Maires de France pour 2023 s'élève à 814.43 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour CPRB, Villes et Villages Fleuries, l'AMF22

Pour le vote de BRUDED, délibéré à l'unanimité, Annie BRAS-DENIS sort de la salle et ne participe pas au vote car elle est coprésidente du réseau BRUDED.

AUTORISE le versement des dites adhésions.

4. Tarifs communaux en matière de chauffage dans les salles et l'électricité sur le marché

Avec l'augmentation du coût de l'électricité, des combustibles, Madame le Maire propose de créer un forfait chauffage pour toutes locations intervenant entre novembre et mars inclus. Il serait applicable à toutes les personnes physiques et morales qui louent les salles communales.

De plus, Madame le Maire rappelle que certains marchands non sédentaires utilisent l'électricité de la commune pour faire fonctionner leur camion réfrigéré, cuire les pizzas, crêpes et autres. Par équité entre tous les marchands non sédentaires, madame le Maire propose de mettre en place une contribution pour les frais d'électricité en multipliant par 2 la contribution des marchands non sédentaires pour l'année.

Madame le Maire propose de mettre en place les forfaits et contributions suivantes :

- Locations de salle : forfait de 20€/jour
- Contributions électricités pour les commerçants ambulants : 12€/an

La mise à disposition des salles s'effectuent gratuitement pour toutes les associations locales. Il s'avère cependant nécessaire de sensibiliser les associations aux économies d'énergie car elles ne sont pas toutes vigilantes.

18h24 Arrivée de Benoît ROUDAUT

18h26 Arrivée de Hervé HILQUIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Hervé HILQUIN n'a pas pris part au vote car il venait d'arriver et Jérémy BLANZIN est absent au moment du vote),

AUTORISE l'application des forfaits et contributions citées ci-dessus.

5. Cadastre :

a. Crec'h Saliou

Lors de l'adressage définitif (délibération du 4/10/2021) certains lieux-dits ont été modifiés. Il s'agit notamment de la parcelle E1088 où il a été créé un nouveau lieu-dit « Convenant Morvan » en lieu et place de Crec'h Saliou.

Madame le Maire propose de modifier cette parcelle en la renommant à Crec'h saliou, la cohérence avec les actes notariés. Une numérotation des maisons au hameau de Crec'h Saliou devra être faite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE la modification proposée

b. Régularisation cadastrale des terrains d'assise des pôles enfance-jeunesse avec LTC ainsi que du collège avec le Conseil Départemental

La régularisation cadastrale n'a jamais été effectuée avec Lannion-Trégor Communauté pour la majeure partie de la crèche et du centre de loisirs d'une part et avec le département pour le collège d'autre part. Ces équipements sont donc toujours implantés sur le domaine communal.

Madame le Maire propose de régulariser cette situation en lien avec LTC et le Conseil Départemental d'autre part.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la régularisation cadastrale avec Lannion-Tregor Communauté et le Conseil Départemental

AUTORISE Mme la Maire à signer tous les documents s'y afférents

6. Évolution des secteurs desservis par l'assainissement collectif

L'objectif de la révision du zonage (le précédent zonage étant daté de 2007) :

Le zonage d'assainissement vise à projeter les zones qui seront raccordées à l'assainissement collectif (à court/moyen terme) et celles qui resteront en assainissement individuel.

L'idée étant d'avoir un chiffrage le plus précis possible du nombre d'habitations qui seront raccordées sur les 25 à 30 prochaines années, pour dimensionner au mieux l'augmentation de capacité de la station d'épuration prévus en 2026.

Différentes extensions ont été envisagées : le quartier de Bernantec, la rue de Lan Aman, la rue de Pen Ar Roho, le secteur de la Gare.

Les services techniques de LTC proposent de ne pas retenir les secteurs de Bernantec et de Lan Aman pour ne pas pénaliser les habitants ayant en règle générale des maisons récentes avec des systèmes d'assainissement individuels satisfaisant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (Sandra PERRON est absente au moment du vote)

ACCEPTE les propositions formulées par les services de LTC

DONNE un avis favorable aux extensions proposées

7. Appels d'offres

a. Choix des entreprises pour le parcours de glisse universelle

Pour rappel, par délibérations du 25 février 2022 et du 7 juillet 2022, le conseil avait approuvé la création et le lancement de l'appel d'offre de travaux d'un parcours de glisse universelle « Pumtrack ». Pour mémoire, les financements obtenus pour ce projet sont :

- Bien vivre partout en Bretagne : 20 000€
- Agence Nationale du Sport : 49 615€

Suite à l'appel d'offre, deux entreprises ont répondu.

Après analyse des offres, la Commission d'appel d'offre qui s'est tenue le 6 février propose de retenir :

- L'entreprise Jo Simon,

Pour rappel, le terrassement se fera en régie, tout comme la signalétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Stéphane GUEGAN ne prend pas part au vote car il travaille dans ce domaine d'activité),

ATTRIBUE le marché de travaux à l'entreprise Jo Simon, sise Ploudaniel, pour un montant HT de 90 844€

AUTORISE Mme le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenues

b. Choix du cabinet d'étude pour le schéma directeur des pistes cyclables

Pour rappel, par délibération du 19 septembre 2022, le conseil avait approuvé le lancement de ce projet financé à hauteur de 80% par AVELO2 via l'ADEME et la Banque des Territoires.

Suite à l'appel d'offre, deux bureaux d'études ont répondu.

Après analyse des offres et suite à la Commission d'appel d'offre qui s'est tenue le 6 février propose de retenir :

- Le bureau d'études ECOAD et EGIS Villes et transports.

Ce schéma entre dans la démarche « Petites Villes de Demain ».

Hervé HILQUIN est très réservé sur la nécessité de ce schéma directeur car il trouve qu'il n'y a aucune sécurité pour les vélos, les réalisations lui semblent peu probantes (exemple du chaussidoux à Buhulien). Dans certains quartiers comme Keranroux vers Lannion, une piste unique a été installée qu'il trouve relativement protégée mais dans les rues ou routes avec uniquement une voie cyclable en traçage, il trouve cela peu sécurisant.

Marcel LAFONTAINE rappelle que l'idéal est bien d'avoir une voie bien séparée pour les voies cyclables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché d'étude au cabinet Ecoad-Egis, sis à Cugnax (31), pour un montant HT de 18 425€.

AUTORISE Mme le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenues

8. Haie du terrain de foot

La haie qui sépare le terrain de foot et les propriétés voisines, appartient à la commune.

Elle est en mauvais état et il est nécessaire de la remplacer. Pour l'entretien de cette haie, les agents de la commune doivent aller dans les parcelles privées.

En changeant cette haie, il est nécessaire d'allier l'aspect sécurité par rapport aux agents de la commune qui interviennent en entretien. On doit aussi retenir un dispositif concernant l'envolée de ballon et le filtrage du bruit qui sera forcément moins performant qu'au préalable. Dans le cadre d'échanges avec les riverains, le budget alloués à cette création s'élève à 12 000€ pour les matériaux, les poses s'effectueront en régie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce relative à la modification de cette séparation entre le stade et les habitations voisines en accord avec ces derniers.

9. Gestion des biodéchets

Avec la crise énergétique, la commune, les commerçants, les artisans et particulièrement ceux de bouche sont confrontés à une forte hausse de leurs coûts de production.

A cela s'ajoute le fait que Lannion-Trégor Communauté va mettre en place une taxe pour la gestion des biodéchets. Cette taxe, qui selon les premières estimations, sera importante, concerne notamment l'EHPAD et il est évident que celui-ci ne sera pas en mesure d'assumer cette charge supplémentaire.

Nous avons donc décidé de travailler sur une solution alternative et globale pour l'ensemble des équipements de la commune pour réduire le volume des déchets en invitant les commerçants à s'y associer s'ils le souhaitent, en lien avec le service déchets de LTC disposé à une expérimentation.

Le but étant de concilier une gestion circulaire des biodéchets grâce à la présence sur le territoire d'un méthaniseur agricole, en incluant de surcroît un composteur mécanique près de l'EHPAD.

Grâce au Fonds Vert, la commune peut espérer une subvention de 80% sur ce dispositif qui nécessite des équipements pour le tri des biodéchets, leur transport et la réalisation du compost.

Jean-Yves LE GUEUZIEC considère qu'il y a un véritable problème d'augmentation du coût avec le principe de facturation au poids des déchets. LTC ne doit pas penser qu'aux sous car ce type de décision ouvre la porte aux déchets sauvages, au retour des feux en fond de jardin, etc ...

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à poursuivre les études en ce sens.

AUTORISE le Maire à faire des demandes de subvention auprès du Fonds Vert pour mener à bien ce projet

Madame le Maire informe l'assemblée que le Fonds Vert qui vient d'être mis en place par l'Etat avec des subventions jusqu'à 80%, permettrait aussi de remplacer les dernières chaudières fioul et d'isoler par l'extérieur certains bâtiments.

Il s'agirait de la gendarmerie, la poste, la salle des fêtes via la tranche 2, ...

Hervé HILQUIN demande si le bois de chauffage qui a lui aussi beaucoup augmenté va rester aussi économique que les années passées.

Jean-Yves LE GUEUZIEC rappelle que selon une étude faite par LTC, il n'est pas envisageable d'installer une chaufferie bois pour la gendarmerie et l'espace Ti Jean Foucat, car les consommations ne seraient pas suffisantes pour avoir une chaudière utilisée de façon optimale.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à déposer des dossiers de subventions auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert pour les projets cités (gendarmerie, la poste, la tranche 2 Ti Jean Foucat) visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et à supprimer les chaudières au fuel.

10. Petites Villes de Demain

a. Point sur OPAH (opération programmée de l'amélioration de l'habitat)

Grâce au dispositif de Petites Villes de Demain, la commune de Plouaret bénéficie d'une étude habitat sur son centre-bourg afin de définir le dispositif opérationnel d'amélioration de l'habitat privé le mieux adapté. Les opérations programmées de l'habitat ont pour but de favoriser la réhabilitation du patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements par le

biais de subventions accordées aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants. Il s'agit d'aide de nature incitative et de créer des conditions favorables à la réalisation d'amélioration de l'habitat dans un périmètre de centre-bourg déterminé.

La première phase de diagnostic de cette étude a permis de confirmer l'existence d'un gisement de logements à requalifier : 57 logements se situent dans des bâtiments repérés comme nécessitant des travaux de rénovation globale dont plusieurs situations de mal-logement voire d'insalubrité avérée. Par ailleurs, le parc de logement dans le centre-bourg est marqué par une surreprésentation des logements locatifs et des logements vacants.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2023, le décret du 13 janvier 2021 interdit la location des logements dits « passoires énergétiques » et notamment ceux supérieur à 450 kWh/m². Dès 2025, les logements classés G seront concernés puis en 2028 les F. 87% des DPE recensés sur le centre-bourg font état d'étiquette énergétiques E, F ou G.

Le futur dispositif permettra de proposer aux propriétaires de ces logements un accompagnement technique et financier pour se mettre en conformité.

Ainsi, l'étude permis d'identifier les enjeux généraux suivants :

- Mobiliser le parc vacant pour répondre à la demande en logement notamment la demande locative à loyer maîtrisé sur des petites typologies ;
- Favoriser le maintien des populations en place en améliorant et adaptant leurs conditions d'habitat ;
- Lutter contre l'habitat indigne et dangereux ;
- Améliorer les conditions d'habitabilité et l'attractivité de l'offre de logements en centre-ville en travaillant à l'échelle de l'immeuble ou de plusieurs parcelles et non pas à l'échelle du logement ;

Pour cela, la 2^e phase d'étude a pour objet de définir une stratégie opérationnelle en identifiant :

- les leviers d'accompagnement des propriétaires volontaires : niveaux d'aides des collectivités (agglomération et commune) et ingénierie proactive;
- et les outils dits de "renouvellement urbain" adéquats pour requalifier les immeubles non entretenus ou nécessitant une transformation. Le périmètre d'activation de ces outils coercitifs reste à définir en cohérence avec les autres axes de réflexion du programme PVD : notamment la requalification de la rue de la Gare et développement potentiel d'une nouvelle offre de logement en densification.

La stratégie fera l'objet d'une nouvelle présentation en fonction des orientations choisies par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

PREND ACTE de l'étude et des possibilités pour améliorer l'habitat en centre-bourg et considère qu'il s'agit là d'une opportunité pour améliorer le parc des logements privés sur la commune.

b. Point sur les études du fonctionnement de la rue de la gare et du secteur gare.

Deux études sont en cours et totalement financées grâce au dispositif « Petites Villes de Demain ».

- Une étude portée par la DGALN (Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature) et suivi par le cabinet POLAU. Cette étude portera sur le devenir

du secteur de la gare demain. Elle sera ancrée sur le secteur gare, avec une approche mêlant des regards techniques, historiques et culturels.

Pour cela le cabinet met en place un atelier flash les 12-13 et 14 avril prochain.

- La deuxième étude portée par la Banque des Territoires via le cabinet Nouvelles Marges/ Antea et Benoit Loviny sera ciblée sur le fonctionnement de l'axe bourg/gare. Pour cette étude, ils seront sur site le 16 et 17 février et rencontreront les élus qui le souhaitent à 9h30.

Les études sont entièrement financées par le dispositif PVD retenue par l'Etat l'autre par la Banque des Territoires.

c. Implantations possibles de la gendarmerie

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu une délégation de la gendarmerie concernant le projet de la réhabilitation ou de la construction d'une nouvelle gendarmerie sur Plouaret.

Après analyse des différentes possibilités, les gendarmes souhaitent privilégier la nouvelle gendarmerie dans le quartier de Kerdudo, (terrain déjà proposé en 2013).

La réalisation de ce projet serait confiée à Terres d'Armor Habitat, qui serait invité à une utilisation optimale de la parcelle en préservant la possibilité de quelques logements locatifs pour les personnes âgées ou handicapées en sus de la caserne.

Jean-Yves LE GUEUZIEC trouve dommage que ce dossier soit aussi long rien que pour déterminer l'endroit de l'installation de la gendarmerie. Il a la sensation que rien ne bouge réellement dans ce dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 1 abstention (JY LE GUEUZIEC) et 18 voix pour

VALIDE cette solution

d. 573 rue Jean Jaurès : suivi du dossier de la SEM pour les dentistes et vétérinaires

En date du 25 janvier dernier, Madame le Maire a été informée de la notification d'une ordonnance du juge commissaire acceptant l'offre de la SEM pour le rachat du cabinet dentaire, parcelles A2446 et 2447.

D'un premier schéma d'implantation dessiné par la SEM, il en ressort qu'un 3^{ème} bâtiment pourrait éventuellement trouver place sur le site pour mieux équilibrer le budget.

Le conseil Municipal prend acte de cette information.

11. Les musicales du dimanche

Après un démarrage difficile, les musicales du dimanche trouvent peu à peu leur public.

Il apparaît donc intéressant de poursuivre cette démarche culturelle pour 2023. Pour la première année, une bâche et l'oriflamme ont été prêtés à la commune par la société BigBravo. Pour la deuxième année, la commune doit faire l'acquisition de ces deux supports de communication à hauteur de 358.59€ HT soit 430.30€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à acquérir ces supports de communication à hauteur de 358.59€ HT.

12. Questions diverses

a. Point sur le fonctionnement de la station carte d'identité-passeport

Depuis début 2022, la demande de renouvellement de carte d'identité-passeport ne cesse de croître. En 2022, 9 millions de titres ont été produits en France et en 2023 et 2024, l'Etat annonce 14 millions de titres à produire par an.

Pour exemple, à Plouaret 1 550 de titres ont été produits en 2021 et 3 250 en 2022.

L'organisation du service administratif a été revue en 2022 suite au départ d'un agent. Conformément au conseil du 25/02/2022, il avait été décidé de faire appel à du personnel temporaire pour déterminer le nombre d'heures suffisants. Un test pour une DHS de 22h a été fait sur l'année 2022. La base du financement accordé par l'Etat était de 8 000€/an porté exceptionnellement à 11 000€ en 2022 pour Plouaret.

Le Préfet a publiquement annoncé que pour les communes disposant du dispositif de recueil des demandes de titres d'identité et passeports, qui attendraient 4 000 pièces en 2023, la participation serait portée à 22 000€. Il est proposé au Conseil de consacrer les 14 000€ supplémentaire à du recrutement complémentaire en renfort.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à renforcer l'effectif à hauteur de 14 000€

b. Bretagne Ladies Tour 2024

La commune a été sollicitée par la Fédération Bretonne de cyclisme féminin afin d'accueillir une étape du Bretagne Ladies Tour de Cyclisme.

Cette compétition s'effectue sur 6 étapes dont une seule dans les Côtes d'Armor en 2023 et elle est composée d'environ 150 coureuses professionnelles. Elle se déroule durant la première quinzaine de mai.

Le coût de l'accueil d'un départ est de 7 000€ et 10 000€ pour une arrivée. L'arrivée fera l'objet d'un reportage de 2 min30 sur France 3 Bretagne. En parallèle de cette compétition, le but est de faire participer l'école et/ou le collège pour créer des animations. Il est possible également de faire passer un permis cyclisme aux enfants lors de cette journée.

Si une décision est prise rapidement, il serait possible d'organiser une arrivée un vendredi soir, plus favorable à la mobilisation du public.

Madame le Maire propose de faire appel à Lannion-Trégor Communauté. Il est proposé au Conseil d'échanger de l'intérêt d'un évènement de cette nature à Plouaret.

Jérémy BLANZIN et Stéphane GUEGAN pensent que cet évènement sera très bien pour la visibilité de la commune et pour promouvoir le sport féminin.

Martine LE QUERE trouve que cet évènement sera une belle opportunité au niveau de la visibilité d'autant plus si Lannion-Tregor Communauté accepte de participer au financement.

Florence LE GALL estime que c'est trop cher même si elle trouve que cet évènement est positif. Cependant elle est opposée au projet.

Madame le Maire souhaite que le conseil se positionne sur la mise en place de cet évènement afin de savoir si nous poursuivons ou pas la demande de financement et les échanges avec l'association qui porte cet évènement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 1 voix contre (F. LE GALL), 1 abstention sauf si financement de LTC (C. LE BASTARD) et 17 voix pour

AUTORISE Madame le Maire à poursuivre l'étude de ce dossier et la demande de financement auprès de LTC

c. Réunions à venir

- ✓ Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité de poursuivre le travail sur le Plan Communal de Sauvegarde, sous la responsabilité de Benoit Roudaut.
- ✓ Il faudra également réunir la commission du projet Restauration de la Salle des Fêtes et de l'espace Ti Jean Foucat pour déterminer le fonctionnement de ces nouveaux espaces.
- ✓ La commission communale des impôts directs se réunira le 20/03/2023 à 17h.
- ✓ Pour rappel, le 17/02 à 9h30 une première réunion se tiendra sur l'étude de la rue de la gare, les élus sont invités à y participer.

d. Cimetière : tombe endommagée

Une tombe a été endommagée. Nous n'avons aucun élément sur les circonstances de cet incident. Les assurances de la famille concernée et celle de la commune ont été sollicitées en vain.

Le coût de la réparation s'élève à 330€ après négociation avec l'entreprise Le Morvan, qui a réalisé la tombe. Il est proposé au Conseil de partager la dépense avec la famille, celle-ci n'étant pour rien dans les dégâts intervenus sur leur tombe, en sollicitant une participation de leur part à hauteur d'1/3 du devis initial (414.30€) dans un souci de partage des efforts.

Les conditions d'accès au cimetière pour les entreprises de pompes funèbres ont été revues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 1 abstention (S. PERRON) et 18 voix pour

AUTORISE Madame le Maire à prendre en charge cette facture et demander à la famille d'intervenir à hauteur de 138.10€.

La séance est levée à 20h11.